

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 mars 2023

Délibération  
n°20230903-05  
CCAS

### Nombre de membres

En exercice .... 13  
Présents ..... 09  
Votants ..... 11

Date de la convocation  
20/02/2023

### OBJET

Acte rendu exécutoire  
télétransmission en  
Sous-Préfecture le  
**14 MARS 2022**  
et publication le  
**14 MARS 2022**  
La Vice-Présidente,  
Christelle Gaudet

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au CCAS, sous la présidence de Madame Christelle Gaudet, Vice-Présidente du CCAS,

**Présents :** Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Georges Barthe, Rémy Beaugrand, Martine Dutruel, Anne Baud-Lavigne Aurore Veinhard

**Excusés :** James Besson (Pouvoir à Rémy Beaugrand), Françoise Duval (Pouvoir à Françoise Grobel)

**Secrétaire de séance :** Robert Baratay

### Revalorisation du barème portage des repas

Considérant la revalorisation du prix des repas par la CCPEVA, passant ainsi de 7,10€ à 8,10€,

Le nouveau barème suivant pour les bénéficiaires du portage des repas est mis en place à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

RESSOURCES	PART INTERESSE		PART CCAS	
	Prix Repas	%	Aides CCAS	%
Tranches quotient				
0 à 500	2,75	34	5,35	66
501 à 750	4,30	53	3,80	47
751 à 1000	6,00	74	2,10	26
1001 à 1250	7,00	86	1,10	14
>1250	8,10	100	0,00	0

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Approuve** le nouveau barème du portage tel que présenté ci-dessus.

**Fixe** sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 13/03/2023

Christelle Gaudet  
Vice-Présidente

